

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Abonnements

La plupart des abonnements étant sur le point de se terminer, nous demandons instamment à tous les Abonnés au « Messager Syndical », à tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales et syndicales, à tous les catholiques en particulier, que la propagande faite par les Syndicats chrétiens ne laissent pas indifférents, à bien vouloir envoyer au Secrétariat de l'Union des Syndicats chrétiens, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, le montant de leur abonnement pour 1926. Nous leur demandons de plus à nous aider à trouver de nouveaux abonnés en nous donnant des noms de personnes susceptibles de nous aider dans la propagande entreprise.

À tous ceux qui liront cet appel, nous leur disons : Permettez-nous de pouvoir compter sur vous, si vous croyez que les Syndicats catholiques Professionnels peuvent quelque chose pour la paix sociale, pour l'entente entre Employeurs et Employés.

À tous ceux qui voudront nous aider dans cette entreprise, nous les en remercions sincèrement à l'avance et les prions de vouloir bien nous renvoyer, à l'adresse indiquée ci-dessus, le bulletin d'abonnement figurant à la 4^e page de ce journal.

Le Bureau de l'Union des Syndicats.

PENSÉE PONTIFICALE

SUR LE

Problème Syndical

Nous lisons dans « L'Action populaire » d'octobre, l'article ci-dessous, que nous sommes heureux de reproduire ici, sur « La Pensée pontificale sur le problème syndical », que nous faisons suivre d'un entretien du Cardinal Mercier avec un éminent sociologue espagnol.

La « Civiltà Catholica », dont on connaît la haute compétence, a publié un remarquable article où l'on traite surtout de la « Pensée pontificale sur le problème syndical ».

Le problème syndical, écrit l'auteur de l'article, se pose plus impérieusement que jamais et le problème ouvrier redevient le centre vers lequel doivent converger les efforts de ceux qui veulent réaliser leur idéal social.

Les catholiques ont leur idéal et savent que cet idéal, et cet idéal seul, peut redonner à la nation ce sens de la fraternité, cette conscience du devoir, ce stimulant de la coopération, ce goût et ce besoin de la justice, d'où jaillit l'ordre et le progrès avec la grandeur de la patrie.

Pour réaliser cet idéal, les catholiques doivent se mettre au travail et ne pas permettre que les autres les dépouillent de leur idéal pour l'asservir, en le déchristianisant au matérialisme.

Certes, nous devons penser à toutes les classes sociales, arrondir tous les angles et réduire au minimum les frottements, mais nous devons de préférence nous tourner vers le plus grand danger et leur faire accepter nos doctrines avec confiance.

Actuellement c'est sur la classe ouvrière, c'est sur la foule des usines et des champs que s'exerce la propagande séductrice de l'erreur socialiste, qui espère un grand succès. Là où elle s'exercera seule chez les travailleurs et là où elle ne sera pas prévenue, ou du moins combattue par notre propagande, les malheurs seront incalculables.

Quelle doit être la propagande, ou mieux l'idée animatrice qui pourra attirer les masses ouvrières et les rendre dociles et confiantes ? Nous répondrons sans plus : L'idée syndicale.

Elle a éveillé parmi les catholiques trop de défiance et des soupçons qui ne semblent pas se dissiper aujourd'hui, quand devient si impérieuse la nécessité de l'union et de la pensée pour l'action.

Le Souverain Pontife Pie XI, dans sa mémorable encyclique « Ubi Arcano Dei », a prévenu les catholiques contre l'attitude de ceux qui se disent catholiques et qui ensuite sur le terrain social parlent, écrivent et agissent « comme s'ils n'avaient pas à suivre aussi rigoureusement que les autres doctrines et les prescriptions spécialement et invariablement promulguées et inscrites dans tant de documents pontificaux et nommé par Léon XIII, Pie X et Benoît XV ». C'est parmi les manifestations du modernisme social condamné par Pie XI qu'il faut compter celle-ci, qui n'est pas moins pernicieuse que les autres : l'ombrageuse défiance et l'hostilité plus ou moins déguisée contre toutes ces Associations de métiers, que Léon XIII indiqua — lorsqu'elles s'inspirent de l'esprit chrétien — comme les moyens les plus propres à résoudre la question ouvrière.

Une question se pose avant tout : Quelle est la pensée de l'Eglise sur le problème syndical ?

Plus qu'une pensée doctrinale, nous trouvons d'abord une attitude pratique de bienveillance, d'aide, de confiance, qui est une implicite approbation, sinon de tous les actes de l'institution, du moins des principaux, ainsi que de son fondement et de son esprit.

Les évêques et les abbés, les églises et les monastères offrent aux confraternités et aux corporations du Moyen Age leurs propres sièges et établissements et en facilitent pour leur part l'activité et le progrès.

Tout cela impliquait une reconnaissance tacite, mais n'était pas encore une affirmation précise du caractère doctrinal, donnée avec autorité par l'Eglise enseignante.

Les théologiens qui avaient débattu les questions économiques et sociales, comme l'esclavage, l'usure, la propriété, l'autorité, sont restés longtemps sur le problème corporatif. La raison doit en être cherchée dans les conditions spéciales de temps et de lieu qui avaient dirigé la discussion théologique vers d'autres questions.

De son côté, le Cardinal Mercier, ayant accordé un entretien à un éminent sociologue espagnol, pour la revue « Rénovation sociale », s'est exprimé ainsi :

« Abandonner aux socialistes et aux communistes, comme un monopole, la protection et la défense ouverte des légitimes intérêts des classes populaires, ce ne serait pas seulement pour les catholiques une erreur pleine de périls, mais ce serait manquer à de graves devoirs... »

« Nous devons procurer la justice, parce qu'elle est une vertu sociale nécessaire avec le sentiment de la charité... Je vous assure qu'en Belgique nous n'abandonnons

pas ces grands devoirs ; je n'y consentirais pas dans l'archidiocèse.

« Sept de mes prêtres s'occupent exclusivement des organisations, deux des classes moyennes, d'autres de la classe agricole et d'autres encore des œuvres de jeunesse. Ces prêtres font un travail admirable : ce sont nos grands missionnaires... »

« Et j'ai déjà la consolation de croire que tous les catholiques, sauf de très rares exceptions, témoignent aux œuvres sociales beaucoup plus d'intérêt que les libéraux. Ceux-ci, sous l'influence de la richesse, de l'industrie ou de la banque, ressentent moins, ou d'une manière moins démocratique, les intérêts des humbles. Les catholiques, eux, ne le cèdent aux socialistes, dans la défense de ces intérêts, ni par la vigilance, ni par la compétence, ni par le zèle. Vous connaissez l'organisation ouvrière à laquelle le R. P. Rutten travaille avec tant de succès ; vous connaissez Bœrenbond, et les organisations de jeunesse du chanoine Brohée et de l'abbé Picard, qui préparent des générations plus profondément chrétiennes et plus vaillantes que la nôtre. »

Union Régionale

des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocations

1^o Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi, 8 décembre, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

2^o La réunion du Conseil de l'U. R. aura lieu le dimanche 29 novembre courant, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Ordre du jour :

Matin, à 9 h. 30 : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ; 2. Revue des travaux de l'U. R. et des Syndicats depuis le Congrès d'Angers (mars 1925) ; échange de vues ; conclusions à en tirer et moyens à employer pour intensifier la propagande et les avantages du syndicalisme chrétien.

Soir, à 14 heures : 3. Compte rendu du Comité national d'octobre ; programme des travaux pour 1925-1926. 4. Fête du travail en 1926. 5. Congrès de l'U. R. en 1926, à Poitiers. 6. Question du Secrétaire général d'Union régionale. 7. Questions diverses.

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

Tous les soirs également, de 19 à 20 h., la permanence est assurée par le Secrétaire général, qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

ECHO DE L'ÉLECTION

A LA COMMISSION LOCALE
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
DU DIMANCHE 25 OCTOBRE 1925

REMERCIEMENTS

Au scrutin de ballottage de dimanche dernier, nos candidats, Gustave Pressensé, président de l'U. R. des Syndicats des Travailleurs chrétiens ; Paul Foulon, secrétaire du Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie (C. F. T. C.), ont été élus par 568 voix membres de la Commission locale d'Enseignement technique, tandis que les candidats présentés par l'Union locale des Syndicats Confédérés de la Bourse du Travail, n'obtenaient que 331 voix.

Nous remercions bien sincèrement tous nos camarades et amis, dames et hommes, qui ont contribué à ce beau succès. Ce résultat est pour nous un précieux encouragement dans la continuation des efforts que nous avons faits jusqu'ici pour l'amélioration des conditions du travail des employés : Fermeture de certains magasins le dimanche, Réglementation des heures de présence, Application de la semaine anglaise.

Nous redoublerons ces efforts, mais il faut nous y aider.

Nous invitons cordialement les employés de toutes professions, opposés à la lutte des classes et soucieux de leurs intérêts corporatifs, à se joindre à nous, s'ils veulent, sur le terrain uniquement professionnel, augmenter encore l'activité de nos organisations catholiques sociales.

Les Conseils Syndicaux.

S'adresser au Siège de l'U. N. des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, 6, rue de Bel-Air.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
Siège, 6, rue de Bel-Air

Convocation

Réunion du Conseil d'administration le mardi 1^{er} décembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

PERCEPTION DES COTISATIONS

Seulement le dimanche 6 décembre, de 9 h. 30 à 10 h. 30, au siège, 6, rue de Bel-Air.

NAISSANCE

Nous sommes heureux d'annoncer, à la date du 12 octobre, celle de Henri Pinaud, fils de nos sociétaires M. et Mme Pinaud. Félicitations aux heureux parents et vœux de parfaite santé au nouveau-né.

Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats des Tra-

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

vailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailliers chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Pâtes, les 250 gr., depuis.....	1 05
Tapioca, — — — — —	1 25
Pâtes Rivoire, les 250 gr., depuis.....	1 25
Riz glacé, le kilo, depuis.....	3 40
Semoule blé, crème d'avoine, fécule, maïzena, depuis.....	1 »
Sardines à l'huile, depuis.....	1 45
Thon — — — — —	1 75 et 3 10
Saumon — — — — —	2 15 et 3 75
Petits pois, depuis.....	2 50
Haricots secs, Brezins Vendée, le 1/2 k.	1 30
— gros plat.....	1 60
— lingots.....	1 70
Morue nouvelle.....	2 35
Fromages divers	
Miel surfin, les 800 gr.....	6 10
— les 500 gr.....	4 15
— les 250 gr.....	2 50
Pommes de terre à domicile, oignons, carottes, légumes frais, beurre, etc.	
Talons caoutchouc, qualité supérieure spéciale, hommes 1 80 ; dames.....	1 45
Balais de sorgho, 3 cordons.....	5 30
— 4 cordons.....	5 90
Balais de coco.....	3 50

COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Siège social : 6, rue de Bel-Air

Convocation

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi, 11 décembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Permanence

La permanence est assurée tous les soirs, de 19 à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air. S'adresser au Secrétariat pour tous renseignements, demandes d'adhésions, placement et paiement des cotisations.

Famille Syndicale

MARIAGE

Notre camarade L. Briand nous fait part du mariage de son fils Marcel avec Mlle Jeanne Sivet.

Qu'il veuille recevoir en cette circonstance, avec nos félicitations, nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLOU

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Syndicat des Employés de Banque

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence tous les soirs, de 19 à 20 heures, où les adhésions seront reçues et tous renseignements donnés au Secrétariat de l'U. R.

REFLEXIONS sur la grève des banques

La grève des banques s'est terminée sans que le grand public y ait peut-être attaché l'importance qu'elle mérite. Cependant ceux qui ont suivi le mouvement des employés de banque ont été pour la plupart péniblement impressionnés de voir complètement repoussées des revendications qui paraissaient justifiées, au moins en grande partie.

Trop souvent on veut considérer comme synonymes les deux mots : gréviste et révolutionnaire. Il n'est peut-être pas inopportun de jeter un coup d'œil rétrospectif sur cette grève, la première, croyons-nous, qui ait touché l'industrie bancaire ; on se rendra mieux compte de quel côté fut l'injustice.

La grève ne frappa point au départ les Directeurs des grandes Banques, ou ceux-ci furent bien aveugles. Depuis déjà plusieurs années, ils sentaient un sourd mécontentement se manifester parmi leurs employés ; à plusieurs assemblées générales, des groupements corporatifs, possesseurs d'un certain nombre d'actions, avaient essayé de faire entendre leur voix et leur intervention avait été repoussée avec un sans-gêne méprisant ; depuis bien des mois, les chefs de la Confédération française des Travailliers chrétiens demandaient vainement à entretenir les patrons banquiers des doléances de leurs employés. La grève eût pu facilement être évitée à ce moment.

Lorsque les syndicats d'employés de banque, ne faisant pas partie des Travailliers chrétiens, décidèrent de recourir à cette « ultima ratio » des travailleurs qu'est la grève, les chefs de la C. F. T. C. firent une suprême démarche et c'est seulement sur le refus de les recevoir, en l'absence de toute autre possibilité d'action pour l'amélioration indispensable du sort des employés, que fut lancé l'ordre de grève à toutes les sections de Paris et de province.

Qu'étaient les revendications des grévistes ? Résumées en cinq articles, elles portaient sur trois points principaux : relèvement des salaires avec indemnité de vie chère suivant le coût de la vie, reconnaissance du droit syndical, établissement de Conseils de discipline.

Laissons de côté cette dernière question, d'ordre un peu spécial. Ne croit-on pas d'ailleurs qu'il y aurait tout à gagner à une entente entre employés et employeurs, lorsqu'il s'agit de prendre une mesure de discipline ? Des conversations, sans parti pris de part ni d'autre, n'arriveraient-elles pas à convaincre les supérieurs des avantages d'une certaine indulgence, les employés, de la nécessité d'une répression ?

Beaucoup plus graves sont les deux autres points. On croit trop facilement à la légende des hauts salaires actuels. Nous avons une peine énorme à nous habituer à la baisse du franc, à comprendre que nous appelons actuellement franc une valeur totalement différente du franc-or d'avant-guerre et n'étant même pas le quart de celui-ci. L'erreur financière a été de ne pas adopter la comptabilité or ; elle a faussé tous les rouages de notre vie économique et est à la base de multiples conflits. Georges Valois l'a montré surabondamment. Nos gouvernants ont voulu cette erreur ; les groupements révolutionnaires ont si bien compris l'arme qui leur est ainsi fournie, qu'ils s'opposent énergique-

ment à toute demande de fixation du salaire en francs-or.

Le salaire mensuel d'un employé de banque pouvait, avant la grève, descendre jusqu'à 310 francs ; celui d'une femme, à 280 francs. Que représentent ces chiffres au taux d'avant-guerre ? Environ 75 à 80 francs par mois.

Croit-on qu'il soit possible de considérer ces appointements comme normaux ? Répondent-ils bien à la définition du juste salaire que nous donnent les moralistes chrétiens, celle qui résulte des enseignements de la grande encyclique « Rerum novarum ». Nous avons le droit de le dire très haut : des salaires aussi bas sont nettement immoraux ; leur premier résultat est la destruction de la famille par la gêne qu'ils y mettent, par la répugnance à la fonder qu'ils amènent fatalement.

Lorsque les employés demandaient que les salaires subissent l'échelle du taux de la vie leurs revendications n'étaient pas plus excessives. Moins que tous autres, des hommes habitués à discuter les questions économiques devaient s'en étonner. Peu importe de recevoir un chiffre imposant de francs, si avec cette masse de papier on n'arrive pas à se procurer le nécessaire. Au surplus, dans certaines professions, les échelles de salaires, variables avec l'élevation des nombres indices, fonctionnent à la satisfaction des deux parties et évitent bien des conflits.

Pendant les six semaines que dura le conflit, les journaux ont tenu, au jour le jour, le public au courant des divers incidents, des pourparlers qui se sont produits. Ce qui caractérise la grève du côté des patrons, ce fut une résistance absolue à discuter les demandes de leurs employés, ce fut aussi un refus net de traiter avec les organisations syndicales. Et nous touchons ici à un des griefs qui, à juste titre, indisposent le plus nos organisations ouvrières. Dénier aux individus exerçant la même profession, le droit de se grouper pour défendre leurs intérêts, c'est refuser l'exercice d'un droit naturel, c'est blesser gravement la justice. Si nous comprenons qu'un patron refuse d'entrer en conversation avec un groupement nettement révolutionnaire, il ne lui est pas permis équitablement d'agir de même devant un groupement seulement professionnel. Il est spécieux de répondre : nous discuterons avec nos employés, non avec leurs syndicats. Il est hors de doute que ceux qui prendront la parole au nom d'un syndicat auront une autre indépendance que l'employé, sous la dépendance directe du patron avec qui il devra discuter.

En somme, la grève s'est déroulée sans que des faits véritablement graves soient à déplorer : quelques violences individuelles, quelques faits regrettables, comme la maculation d'édifices, ne peuvent modifier le caractère paisible de cet effort syndical, qui se prolongea pendant près de deux mois.

Malheureusement cette modération n'arriva pas à faire comprendre aux patrons que leur devoir était de discuter les propositions qui leur étaient faites. Ils avaient devant eux un personnel excellent dans sa très grande majorité ; depuis longtemps, ils connaissaient les desiderata qui étaient formulés. Il est probable qu'au courant des conversations, des modifications auraient été apportées aux premières résolutions prises de part et d'autre.

Les banques n'avaient pas même l'excuse de ne pouvoir donner satisfaction aux réclamants ; jamais ceux-ci ne pourront admettre que périclite une industrie dont les bâtiments d'exploitation sont chaque jour plus nombreux, plus vastes et plus luxueux.

Au surplus certaines maisons acceptèrent immédiatement de donner satisfaction à leurs employés et nous sommes heureux de pouvoir évoquer l'exemple donné dans

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

notre ville même par une des plus vieilles maisons nantaises.

C'est hélas une exception. Au lieu d'accepter d'entrer en pourparlers, les banquiers opposèrent un dédaigneux rejet en bloc de toutes les demandes qui leur étaient adressées. Lorsque le gouvernement proposa un arbitrage, accepté d'avance par tous les employés, la résolution très ferme de ne pas chercher un terrain d'entente apparut dans les grandes banques.

Et s'il est difficile de comprendre une pareille attitude, il est plus pénible encore de constater les véritables représailles qui suivirent la grève, lorsque, vaincus par la misère, les grévistes durent capituler. C'est plus qu'une faute de tactique, c'est une faute tout court, d'avoir révoqué un certain nombre d'employés non point pour des raisons professionnelles, mais parce qu'ils étaient plus en vue dans leurs syndicats. Une telle attitude constitue nettement la lutte de classes, en un moment où, plus que jamais, on devrait chercher la pacification. Les employés se sont remis à la besogne, humiliés, ulcérés, aigris. Ils sont mûrs pour écouter les appels que leur adressent les révolutionnaires.

C'est une grave erreur qui a été commise par des hommes qui auraient dû mieux comprendre leur devoir social.

Fait singulier, il semble que les griefs ont été plus après de la part des grands financiers, contre les syndicats chrétiens que contre tous les autres participant à la grève. Singulière compréhension des syndicats professionnels que de les croire prêts à toutes les abdications. L'effort des banquiers semble s'être porté vers la dissolution de nos syndicats chrétiens. Ne comprennent-ils donc pas, en dehors de l'odieuse injustice, la faute grave qu'ils vont ainsi commettre ? Réunis dans une même croyance, ayant une même doctrine conforme aux enseignements de l'Eglise, ces syndicats chrétiens vont se trouver isolés, pressés par des collègues qui veulent les entraîner vers la C. G. T., et l'on a pu entendre ceux de la C. G. T. U. annoncer qu'en suivant leurs conseils de violence la grève eût été mieux et plus vite terminée. Ne céderont-ils point à ces entraînements, le jour où ils cesseront d'être encadrés ?

En ce conflit, qu'on doit estimer si grave en ses conséquences, qu'a fait le gouvernement ? Nous l'avons vu proposer un arbitrage, mais en réalité il n'a pas su imposer avec l'énergie nécessaire les solutions de pacification. Il a montré une fois de plus qu'il est l'esclave de la haute finance et un instrument entre les mains de la ploutocratie. Au surplus, son attitude a permis même de soupçonner que, pour ne rien dire de plus, la grève ne le contristait pas outre mesure, fournissant ainsi une explication facile à l'échec de l'emprunt.

L'accueil fait pas nos évêques aux grévistes fut, au contraire, ce qu'il devait être. Mgr l'Evêque de Marseille, S. E. le Cardinal-Archevêque de Paris, entre autres, surent montrer leur sympathie aux travailleurs et rappeler les grands enseignements de l'Eglise sur la question des rapports entre salariés et employeurs.

Les déclarations publiques de S. E. le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, ont été particulièrement fermes. Elles méritent d'être connues de tous les catholiques, dans leur rappel du droit syndical, des devoirs des privilégiés de la fortune et des recommandations de Léon XIII sur la façon de prévenir les conflits sociaux ;

10 % aux Syndiqués (sauf sur articles Tennis)

NANTES-SPORTS

10, rue de l'Écluse, 10

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

le cardinal n'hésite pas à blâmer des répressions patronales injustifiables.

C'est une joie pour les catholiques de voir l'attitude de leurs évêques démentir victorieusement une fois de plus l'insultant mensonge, si bien relevé à la Chambre par notre cher député La Ferronnays, du « Christianisme des banquiers ».

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'adjurer les directeurs de banques, au nom de la justice et de la paix sociale, de revenir sur des décisions prises en un moment de colère. Pour nos amis des syndicats chrétiens, nous les supplions de ne point se départir de l'attitude calme prise par eux, d'examiner en conscience si quelques fautes n'ont point été commises par eux dans la conduite de la grève et de rester toujours, plus que jamais, fidèles à leurs groupements professionnels, en les imprégnant de plus en plus de l'esprit de justice et de charité enseigné par le Christ.

Il est impossible de ne pas espérer un jour où se fera l'apaisement et où triomphera l'esprit d'équité. Ce jour-là sera proche lorsqu'on voudra bien se souvenir des paroles de Benoît XV, si opportunément rappelées par le cardinal Andrieu : « ...Que les privilégiés de la fortune veuillent bien régler leurs rapports avec les prolétaires, non suivant les données du droit strict, mais plutôt sur les principes de l'équité ! Bien plus, nous les engageons nous-mêmes de toutes Nos forces à apporter à ces relations le plus possible d'indulgence, de largeur d'esprit et de libéralité, de faire sur leurs propres droits toutes concessions et remises possibles. »

Le règne de l'équité, le succès de nos amis syndiqués dans leurs revendications si légitimes, nous les souhaitons ardemment et nous sommes prêts à y aider dans toute la mesure de nos moyens.

H. L.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège : 6, rue de Bel-Air

Séance récréative

Une séance récréative sera donnée par le Syndicat de la métallurgie et parties similaires, le Dimanche 6 décembre, à 16 heures, Salle des Syndicats, rue de Bel-Air, 6.

PROGRAMME

UNE ADMINISTRATION INTELLIGENTE

Saynète en un acte, de Julien Richer
Le Commissaire de police — Chuchu —
Le Secrétaire — Un employé.

L'AGENCE MARIONS-NOUS

Léonidas, directeur de l'Agence — Oscar, étudiant — Beauraste — Pistolet Partoussel — Roger, ou Mercédès en travesti — Eustache, domestique de bonne volonté — Lanourenpanne — Innocent Palmipède.

Tirage de la tombola.

Le Conseil du Syndicat de la métallurgie et parties similaires demande aux syndiqués de toutes corporations, dames et hommes, ainsi que leurs familles, de bien vouloir honorer de leur présence la séance récréative.

Le Conseil syndical.

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES
Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST
Nantes à Trentemoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon
CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

Réunion mensuelle

La réunion de novembre du Syndicat de la métallurgie et parties similaires a eu lieu le dimanche 15.

Pas assez de syndiqués étaient présents. Nous serions très heureux de voir nos réunions plus suivies par les camarades, au cours desquelles nous pourrions faire échange de vues sur les questions professionnelles à étudier, les projets à présenter, qui semblent laisser indifférents la majeure partie de nos syndiqués.

Il faut que chacun fasse un effort pour, non seulement assister aux réunions, mais pour y amener des camarades décidés à travailler en accord avec nous, dans le plus grand intérêt de tous.

Il est nécessaire, et il faut à tout prix que notre syndicat voit son effectif s'augmenter rapidement, si nous voulons vivre d'abord, puis défendre comme nous le voulons les intérêts des camarades de la profession.

Nous comptons sur la bonne volonté et la bonne confraternité de tous à ce sujet.

Pour le Conseil syndical :

Le Secrétaire.

Nous espérons que la prochaine réunion mensuelle, qui aura lieu le dimanche 20 décembre prochain, verra, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des syndiqués assister à la réunion, à laquelle on pourra amener les camarades non syndiqués pouvant s'intéresser à notre mouvement syndical chrétien.

Section des Dames

Syndicat

des Dames employées
du Commerce et de l'Industrie
18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

Permanence

Ouverte tous les jours, de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2
et de 12 h. 1/2 à 13 h. 1/2.

La Vie Syndicale

LE VOTE DES FEMMES

Sans doute, bientôt en France, les femmes voteront, comme elles le font sous d'autres cieux. La Chambre, pour la seconde fois, s'est prononcée en faveur du suffrage féminin, et le Sénat, récalcitrant naguère, ne voudra probablement pas renouveler sa rebuffade d'il y a six ans. A brève échéance le bataillon des électrices envahira les salles des votes, versant dans l'urne ses treize millions de suffrages contre les dix millions et demi qu'y apportent les hommes.

Les communistes comptent en tirer un succès de principe et un moyen d'action sur les femmes. N'a-t-il pas été dit au Congrès de la Fédération féminine communiste tenu à Paris : « Pour que la révolution réussisse, il nous faut les femmes... Il faut détruire la famille. Pour avoir la femme, il faut la sortir de son foyer. »

Le bulletin de vote y aidera, c'est pourquoi les communistes l'envisagent comme un précieux auxiliaire. Ils disent encore : « Il nous faut gagner les femmes à notre mouvement, car la femme apporte au combat une spontanéité, une ardeur que les hommes n'ont pas. » Ces indications suffisent pour montrer quel courant d'ambition le vote des femmes détermine chez les hommes de gauche et d'extrême gauche. Ils espèrent y trouver le moyen de renforcer les majorités fidèles et d'assurer la loi du nombre.

N'est-ce pas le moment pour les catholiques, et spécialement pour les syndiquées chrétiennes, de préciser leurs idées afin de garder nette la vraie notion de cette responsabilité civique qui, demain sans doute, sera la leur !

Mentionnons d'abord, avant de parler de manœuvres actives, que l'immense majorité des femmes françaises n'avait aucune ambition électorale. La lutte autour du scrutin apparaissait bien grossière aux délicates, bien compliquée aux frivoles, bien prosaïque aux romanesques, bien vaine aux ménagères. On vivait d'après le principe que la politique n'est pas du ressort des femmes ; celles-ci, tout à la fois, la connaissaient et l'ignoraient juste assez pour ne pas être beaucoup séduites. Cette ignorance ou cette indifférence va désormais cesser. L'idée, chez nous, commence à pénétrer et le vote de demain ou après-demain sera devenu une réalité. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore les conséquences en sont trop graves pour qu'on ait, en tout cas, le droit de s'en désintéresser.

Reste à indiquer comment envisager cette question du vote des femmes et spécialement quel est le meilleur groupement déjà formé afin de conquérir et d'utiliser les nouveaux suffrages.

Les syndiquées qui veulent s'associer pour se préparer à leurs responsabilités futures s'affilieront à « L'Union nationale pour le vote des femmes », fondée par Mme Chotard, qui mène, avec des préoccupations catholiques, campagne pour le bulletin de vote.

Alors les efforts s'uniront pour reconquérir ces libertés perdues que tous les catholiques, hommes et femmes, sont désormais nettement résolus à reprendre.

Convocation

La prochaine assemblée générale se fera le 6 décembre. Cette réunion tiendra lieu de réunion mensuelle et il n'y aura pas de Cercle d'études en décembre.

Des convocations seront envoyées pour cette assemblée générale.

Résumé de l'étude DU 8 NOVEMBRE

Nous commençons une série d'études sur la vie sociale de la femme. Voyons, cette fois, la situation faite à la femme dans les sociétés païennes.

Les peuples païens n'eurent pas une haute idée de la femme, et ils la traitaient avec une rigueur imméritée. Que l'on consulte l'histoire des peuples primitifs de l'Orient ou de l'Occident, on rencontre partout le même spectacle.

Chez les Gaulois, les Germains, la femme est l'esclave de l'homme. Chez les Babyloniens, les Phéniciens, les Egyptiens, la situation de la femme est pire encore. Même les Hindous pacifiques avaient une pauvre opinion de la femme.

Où en était l'état de la femme dans les pays civilisés de la Grèce et de Rome ? Les premiers philosophes, avaient posé en principe l'abaissement de la femme. Les femmes d'Athènes subissaient un terrible esclavage. Elles passaient de la tutelle du père à la tutelle du mari et le despotisme de l'un valait le despotisme de l'autre. Les dispositions législatives de la vieille Rome révèlent le mépris et l'abaissement de la femme en même temps que l'orgueil de l'homme.

Voyons maintenant la situation de la femme dans les sociétés actuelles, où la civilisation n'a pas encore introduit les complications qu'elle amène ailleurs. Prenons, par exemple, la vie des négresses d'Afrique : les travaux ennuyeux, fabrication domestique, vêtements, menus objets, et surtout le rôle d'agriculteur sont réservés à la femme. Et quand la tribu se déplace, c'est sur elle que retombe la corvée des transports.

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Felire (face au Marché)

Maison de Confiance NANTES
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Dans divers pays, les femmes sont victimes de la polygamie, du divorce. Le divorce, funeste à la famille en général, n'apporte pas à chacun des membres qui la composent la même somme de désagréments. Celui qui en souffre le moins est, presque toujours, le mari.

Dans notre société française, les familles qui vivent comme des païens ont tendance à considérer la femme comme autrefois.

En France, la loi sur le divorce a été promulguée en 1884.

En voici les résultats :

En 1884, il y a eu.....	4.123 divorces
En 1905.....	10.013 —
En 1923.....	23.599 —

Le déplorable mouvement s'accroît, c'est presque un foyer sur dix détruit par ce fléau social.

Le paganisme cherche à s'infiltrer partout dans notre France. Faisons tout ce qui dépend de nous pour arrêter ce flot montant, persuadées que, seul, l'esprit chrétien peut régénérer la famille française et donner à la femme la place à la fois humble et glorieuse qu'elle doit occuper à son foyer.

Cours professionnels

Cours de mode. — Aux cours professionnels déjà existants, il y a lieu d'y ajouter celui de mode, qui s'ouvrira au commencement de décembre. Les syndiquées que ce cours pourrait intéresser sont priées de se faire inscrire de suite à la permanence, où tous renseignements seront fournis.

NAISSANCE

M. et Mme Gabriel Hervy sont heureux de nous faire part de la naissance de leur fils Gabriel.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat de l'Aiguille

HABILLEMENT ET LINGERIE REUNIS

6, rue de Bel-Air

Convocation

Réunion de la section de l'Habillement le dimanche 6 décembre, à 17 heures, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

Cotisations

Nous prions instamment nos syndiquées de payer leurs cotisations au début de l'année 26 ; à cet effet, nous rappelons que Mlle Favre, trésorière du secours mutuel, se tient le premier dimanche de chaque mois au siège social, 6, rue de Bel-Air, pour recevoir les mutualistes, et Mlle Rousseau, trésorière du syndicat, reçoit tous les jours, conciergerie de la Banque de France, rue Lafayette.

NECROLOGIE

Mlle Robin, secrétaire-adjointe de la section de l'Habillement, a eu la douleur de perdre son père, au mois d'octobre dernier.

Nous offrons à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

La Secrétaire.

Téléphone 23.78 Léon BUERNE Chèques Post. 318
ASSUREUR
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 0/0

VIE - La MUTUELLE-VIE
dernier dividende 9 0/0

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



COURS DE COUPE ET COUTURE
ENTRÉES et SALLES spéciales
pour les Dames et les Jeunes Filles
(PROFESSEURS DAMES)

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES

Enseignement Rapide, Individuel, et à peu de frais
au moyen de Documents réels (COURS ORAUX et par CORRESPONDANCE)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES
199 Emplois offerts en 1924, 88 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

SAINT-NAZAIRE

UNION DES SYNDICATS CHRÉTIENS
DE SAINT-NAZAIRE

Les adhérents aux syndicats chrétiens avaient répondu très nombreux à la convocation du Bureau.

Le Président, entouré des membres des divers Comités, commença par saluer les délégués de la section méannaise, remercia l'assistance de son empressement à répondre à l'appel, transmit les encouragements et les sympathies que le Congrès général d'Angers envoyait au syndicat nazairien et à ses filiales ; puis il donna la parole au secrétaire et au trésorier.

Le rapport du secrétaire, fidèle et détaillé, fut approuvé sans observations.

Le compte rendu financier fit ressortir une rentrée régulière des cotisations et une trésorerie pouvant faire face aux besoins du moment.

Le Président, reprenant la parole, sans autre préambule, entra aussitôt dans le vif des réponses aux trois questions suivantes :

Qu'avons-nous fait ? — Quelle est notre méthode ? — Avons-nous des sympathies encourageant l'avenir ?

Dans un langage d'une grande précision, avec l'assurance et l'aisance que donnent une étude approfondie et une connaissance parfaite du sujet, il solutionna les demandes.

Qu'avons-nous fait ? — D'abord, nous avons, en dix-huit mois, plus que décuplé le nombre de nos cotisants. Ensuite, nous avons obtenu, pour nos adhérents, de diverses maisons de Saint-Nazaire et Nantes, des rabais sur des achats ; avantages très appréciables par ces temps de vie chère. Puis, nous avons créé un syndicat ouvrier, fondé deux sections à Méan et contribué à la formation de ceux de Trignac ; nous avons établi des cours professionnels durant l'hiver 1924-1925.

Si nous ne sommes pas intervenus directement dans la discussion du dernier bordereau de salaires, du moins avons-nous, dans les colonnes du « Courrier », exprimé le désir que la ratification en fut faite à bulletins secrets, par les ouvriers.

Nous avons réclâmé pour les employés de différentes maisons, syndiqués ou non, une amélioration de situation aux points de vue appointements, primes de vie chère et allocations familiales ; nous avons insisté pour que les jeunes gens soient favorisés pour leur permettre de fonder un foyer, et nous avons eu la satisfaction d'obtenir gain de cause dans une intéressante mesure. De plus, chaque semaine, dans les colonnes hospitalières du « Courrier », nous avons fourni aux lecteurs une documentation solide et supérieure de la question sociale. Nous avons, malgré tout, maintenu le chiffre minime de la cotisation mensuelle. C'est peut-être pour cela qu'on nous a appelés : « Syndicat de rabais ! » Pour ce motif : Oui ! Nous le sommes !... Pour d'autres : Non !... les chiffres et les résultats prouvent le contraire.

C'est donc que notre méthode est bonne. Elle est faite de loyauté, de persuasion et de dévouement. Nous ignorons la lutte des classes ; nous ne voulons connaître les préférences politiques de personne ; énergiques, fermes et tenaces dans les justes revendications, nous abandonnons les réclamations injustifiées et irréalisables. Nous ne criions jamais : « A bas les autres... » mais : « Que vive le Syndicat chrétien ! » et, d'une vie si intense, qu'elle radie sur les esprits et les cœurs. Les yeux fixés sur le Calvaire et Rome, nous poursuivons inlassablement notre idéal de progrès et de mieux-être pour l'humanité, dans la Liberté et la Justice.

Rien d'étonnant qu'une telle attitude nous ait valu des sympathies précieuses ; elles nous sont venues de partout ; nous en remercions les personnes et les groupements amis. De bien des côtés aussi, nous avons rencontré l'opposition ; déguisée ou violente, nous l'attendions et nous nous en réjouissons. Les œuvres insignifiantes, sans but et sans vitalité, ne provoquent ni haine ni amour.

Le Président termine cet exposé par un appel au recrutement intensif et prudent et par l'annonce de projets en étude : Comité d'action, union locale, cours professionnels.

Personne n'ayant ni objection, ni propo-

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.56 - 21.50
SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLE, SAINT-POL-DE-LÉON
Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

sition à émettre, cette reconfortante réunion est levée dans une unanime approbation.

Un admirateur des Syndicats chrétiens.

LE REPOS DOMINICAL

Il faut reconnaître que le législateur de 1906, en introduisant dans la loi le principe du repos dominical, avait bien quelque mérite, car l'opinion publique lui était défavorable.

« A la rigueur, disaient certains sectaires, repos hebdomadaire, mais pourquoi le repos du dimanche ? » Et plusieurs allaient jusqu'à proposer un autre jour de la semaine, n'importe lequel, pourvu qu'on ne semblât pas accepter la tradition chrétienne.

Peut-être est-il encore plus triste d'entendre s'élever contre toute réglementation des libéraux impénitents, croyant être bons chrétiens, et ne pouvant admettre une atteinte à la liberté individuelle, quelque dommage qui puisse résulter de l'absence d'une règle uniforme.

Les arguments raisonnables ne manquaient pourtant pas pour la fixation du repos hebdomadaire au même jour pour tous les travailleurs, à celui admis naturellement, dans une civilisation toute imprégnée de christianisme, quoi qu'on en veuille prétendre.

L'une des principales raisons de cette fixation est l'impossibilité pour la famille de se trouver réunie, si chaque membre dispose du repos hebdomadaire à un jour différent. Aussi bien les syndicats ouvriers ont-ils compris tout l'intérêt résultant pour eux de la loi de 1905 que leurs vœux unanimes avaient contribué à faire adopter, et ils en sont les premiers défenseurs.

Peu à peu, dans l'esprit public, l'idée du repos dominical collectif a fait son chemin. Et pourtant, il ne faudrait pas croire que la partie est gagnée. Quelques épisodes récents ont montré qu'il existe encore certaines oppositions se manifestant ouvertement ou sourdement.

Lorsque le Préfet de la Seine ordonna la fermeture des pharmacies le dimanche, les pharmaciens se révoltèrent contre cet arrêté. Les préfets de province ayant suivi l'exemple de Paris, tous les teneurs d'officine déclarèrent qu'ils se laisseraient poursuivre pour faire juger la question de principe. Par des articles de journaux, on essaya adroitement de monter l'opinion publique contre cette intrusion des pouvoirs publics dans une question qui, disait-on, ne les regardait point. Le public resta indifférent. En fait, la santé du pays n'était point menacée ; il était extrêmement facile d'instituer un service par roulement permettant, en cas d'urgence, de trouver rapidement les secours nécessaires. Les décisions des diverses juridictions ne firent aucune sensation. Forcé resta aux arrêtés préfectoraux, pris d'ailleurs en parfaite conformité aussi bien avec l'esprit qu'avec le texte de la loi, et le petit personnel des pharmacies peut jouir du repos dominical, qui lui était refusé, sous prétexte que la pharmacie est une profession libérale.

La fermeture des boulangeries pendant la journée du dimanche ne fut point acceptée aussi facilement. On se heurtait à d'anciennes habitudes ; on touchait au bien-être des individus et le vicieux égoïsme humain se révoltait contre une toute petite atteinte aux droits de la gourmandise. Et puis, disent quelques-uns, peu habitués à étudier les questions sociales, n'est-il pas intolérable d'interdire à un patron de travailler le dimanche s'il le veut ? Qu'il ne lui soit pas permis d'occuper d'ouvriers, mais qu'on le laisse libre d'ouvrir sa boutique et d'y vendre le pain fabriqué par lui-même ? Un peu de réflexion montre

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier
19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

combien cette liberté ainsi comprise est, en réalité, une tyrannie. Le seul moyen de ne pas léser ceux qui respectent vraiment la loi est d'avoir une réglementation uniforme et facilement contrôlable.

Il y a longtemps que les catholiques sociaux ont demandé la fermeture de tous les magasins de détail pendant la journée du dimanche. Cette mesure est appliquée dans les pays protestants ; les ménagères s'en accommodent fort bien et font tous leurs achats le samedi. L'hygiène ne souffre point de ce qu'il n'est pas consommé de pain frais le dimanche. Et l'on comprend mal l'opposition à une réglementation qui ne nuit à aucun intérêt légitime. Il s'agit de veiller à sa stricte application plutôt que de lui apporter des adoucissements qui, pour la minime satisfaction de quelques-uns, lésent grandement toute une catégorie de travailleurs.

On a voulu faire croire à une impossibilité d'application de la loi et, dans certaines villes, les restaurateurs auraient voulu montrer leur mécontentement en refusant de servir des repas aux étrangers. Cette manifestation n'est point effrayante : une meilleure compréhension de leurs intérêts incitera ces messieurs à trouver rapidement une solution plus conforme à leurs vrais intérêts.

La moralité à tirer de ces petits incidents est que le sens social est encore lettre morte pour trop de gens.

Est-il besoin d'en apporter une autre preuve ? Il y a quelques années, le gouvernement a voulu donner au service des postes le repos dominical. Quelques semaines, les distributions du dimanche furent supprimées. Puis, sur les instances du public, elles furent rapidement rétablies. Quels intérêts majeurs étaient donc en cause ? La plupart des maisons de commerce ferment actuellement le dimanche ou travaillent seulement à service réduit. De courrier il ne s'en fait guère ce jour-là et les chefs de maison s'en font si peu besoin que les boîtes particulières ne sont point ouvertes le dimanche, pour la plupart.

C'est donc pour la seule satisfaction d'une habitude qu'on contraint au travail du dimanche une catégorie d'employés.

Combien de correspondances téléphoniques et télégraphiques nullement urgentes sont demandées le dimanche. Si le service se réduisait à donner les communications seulement indispensables, il pourrait être bien restreint. Un excellent journal professionnel des unions catholiques des P. T. T. notait dernièrement comme grandes raisons du service dominical, l'habitude du confort (lisez : égoïsme humain), qui n'admet pas la suppression d'une commodité de la vie moderne, même aux dépens d'autrui ; l'inconscience du public qui ignore la conséquence de son geste.

Ce même organe faisait remarquer que la seule suppression du service dominical représentait une économie de trente millions. En ce temps où toutes les compressions s'imposent, celle-là est intéressante.

Mais, nous plaçant seulement au point de vue moral et chrétien, considérons la suppression de la vie de famille, la privation de vie religieuse qui, pour tant d'employés, hommes et femmes, résulte du travail du dimanche.

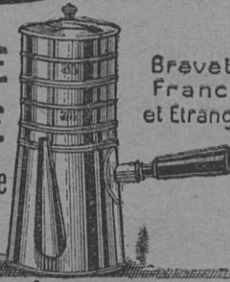
Nous savons bien qu'il est impossible de

POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable



Breveté
France
et Étranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

suspendre complètement la vie d'un pays le dimanche et nous ne demandons pas ce jour-là la suspension absolue de tout service public.

Notre-Seigneur lui-même s'est, dans l'Évangile, élevé contre la fausse conception du repos dans la journée consacrée à Dieu. Mais ce que nous voudrions, c'est que chacun réfléchit à la répercussion qu'aura son attitude sur le repos de son prochain.

Que ce désir de faire profiter aussi complètement que possible du dimanche ceux qui nous entourent, commence dans notre maison même, où, pour nos domestiques, le travail doit être simplifié, et les réceptions familiales supprimées ou réduites. Que le même souci nous anime dans nos relations avec les agents des divers services publics. C'est toute une mentalité à refaire.

Mais l'État pourrait y aider grandement. En ce qui regarde les postiers, par exemple, il serait bien facile et tout à fait équitable d'introduire une surtaxe sur toutes les communications téléphoniques et télégraphiques demandées le dimanche. Elles seraient vite réduites au strict nécessaire. De même, on pourrait créer un timbre spécial frappant d'un droit triple, par exemple, de la taxe ordinaire, toute lettre que son expéditeur voudrait voir distribuer le dimanche. Ce timbre, très apparent, rendrait facile le tri et, au surplus, les lettres ainsi affranchies pourraient être déposées dans une boîte spéciale. Bien vite, on s'apercevrait que cette boîte resterait vide le plus souvent.

Quant aux journaux, lorsqu'une loi en interdira le transport et la distribution le dimanche, du même coup la plus grande utilité des facteurs sera supprimée et toute une catégorie de travailleurs : imprimeurs, rédacteurs, correcteurs, jouira sans arrière-pensée d'un repos légitime.

S'attacher à faire entrer dans les mœurs le repos dominical aussi complet qu'il peut être, c'est là un but qui doit tenter tout catholique. Le jour où il sera atteint, il y aura un peu plus de joie familiale chez bien des travailleurs, un peu plus de justice sociale, et aussi bien des âmes pourront avoir une vie religieuse à laquelle elles aspirent et dont elles sont privées dans l'ordre actuel des choses. H. L.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ

Bulletin d'Abonnement

au « MESSAGER SYNDICAL »

Je soussigné, _____ demeurant à _____, rue _____, n° _____, déclare souscrire un abonnement de soutien d'un an au « Messenger Syndical », au prix de _____ (minimum 6 francs), que je m'engage à payer à présentation de la quittance.

A _____, le _____ 1925.

Signature :

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet